

## Les formations en langues exclues des bénéficiaires de la réforme ?



Les entreprises risquent, dans leur budget formation, de privilégier les parcours professionnalisants pour prouver qu'ils ont maintenu l'employabilité des salariés

L'exclusion des langues du référentiel de "socle commun de connaissances et de compétences professionnelles" devrait impacter l'offre des organismes de formation linguistique, jugent plusieurs consultants et formateurs. Explications.

Certains organismes de formation espéraient voir figurer les langues étrangères dans le référentiel de "socle commun de connaissances et de compétences professionnelles" (S3CP) élaboré par le Comité observatoires et certifications (COC) du Copanef. Ils ont été déçus. La thématique "Communiquer dans une langue vivante étrangère" (communication en langues étrangères) n'a pas été retenue. Les membres du COC, dans leur large majorité, ont recommandé de ne pas l'exiger dans le référentiel, considérant que cette compétence n'était pas un "prérequis de base systématique" pour exercer une activité professionnelle.

### L'impact sur les organismes de formation

"C'est un sujet complexe, et beaucoup d'incertitudes persistent. Les organismes de formation en langues sont inquiets des conséquences de cette réforme", selon

Andrew Whickam, consultant au cabinet Linguaid et auteur de l'étude "Le marché des langues à l'heure de la mondialisation"<sup>1</sup>. "L'impact sur leurs activités risque d'être assez fort, puisque le CPF sera prioritairement réservé aux parcours professionnalisants. L'effet Dif, qui avait « boosté » le marché à partir de 2006, risque de se dégonfler."

### Le niveau du "socle" est trop bas pour concerner les langues

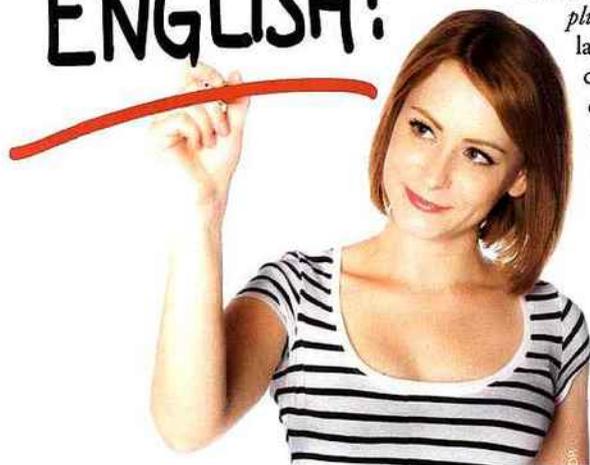
Cependant, pour Nathanael Wright, président du réseau de formation en anglais Wall Street English, cette exclusion des langues n'est pas une surprise : "Tout dépend du niveau du socle commun de connaissances et de compétences professionnelles. Tel qu'il est considéré, le niveau de ce socle est si bas qu'il est proche de l'alphabétisation, puisqu'on doit y apprendre à lire, à écrire, etc. Ce n'est donc pas tout à fait illogique que les langues en soient exclues", argumente-t-il.

Stefan Wheaton, le président de Citylangues et de la commission langues de la Fédération de la formation professionnelle (FFP), n'est pas non plus surpris. "Les acteurs avisés s'en doutaient un peu", assure-t-il. Mais pourquoi le référentiel S3CP exclut-il les langues vivantes étrangères, contrairement à celui de l'Éducation nationale ? "Une incohérence de négociateurs ou de technocrates qui, non seulement ne maîtrisent pas de langues étrangères, mais encore sont déconnectés de la réalité des entreprises et de l'environnement international", répond un prestataire de formations linguistiques.

### Cet inventaire tant attendu !

Les acteurs sont certes déçus de l'absence des langues dans le référentiel S3CP, mais ils ne sont pas désespérés. "Rien n'est encore fait. Nous attendons l'inventaire pour être définitivement fixés", se rassure Laurent Hayat, directeur ventes et marketing chez Télélangue. Une attente que l'on retrouve aussi chez certains financeurs. "Aujourd'hui, il est difficile de savoir quel levier de financement sera actionné. Nous attendons l'inventaire pour savoir quoi et comment faire. Nous avons toujours financé les langues étrangères dans les secteurs de l'hôtellerie-restauration.

DO YOU  
SPEAK  
ENGLISH?



Tant que les décrets ne sont pas sortis, il est extrêmement difficile de pouvoir donner une réponse précise aux nombreuses questions que se posent nos adhérents", explique un conseiller dans un OPCA.

### "La mondialisation nous y oblige"

Mais la réforme en cours mettant l'accent notamment sur l'adaptation, la professionnalisation à l'environnement professionnel, "il y a des raisons de croire que les langues seront intégrées non seulement dans l'inventaire, mais aussi dans les formations qualifiantes, afin d'être

aussi de tous les Français", assure le président de la commission langues.

L'idée de l'organisation patronale des organismes de formation privés est de faire entrer dans la case "certifiant" ses certificats professionnels FFP (CP-FFP), qui visent à valider, à l'issue d'une action de formation, la maîtrise par les stagiaires d'un métier, d'une fonction ou d'une activité spécifiées. Un groupe de travail a d'ailleurs été constitué au sein de la commission langues pour "identifier les langues ainsi que les diplômés que nous souhaitons faire entrer dans l'inventaire".

“

L'inventaire doit référencer les certifications et habilitations correspondant à des compétences transversales exercées en situation de travail

”

prises en compte dans le cadre du CPF", soutient Laurent Hayat.

A priori, assure le président de WSE, "le bon sens devra l'emporter". Nathanael Wright est convaincu que "la France aujourd'hui ne peut pas se permettre de ne pas parler mieux l'anglais, par exemple. Nos entreprises rencontrent d'énormes difficultés pour vendre à l'étranger. Il faut pouvoir parler à ses interlocuteurs. La compétitivité passe par la maîtrise des langues étrangères". Une évidence, pour Stefan Wheaton : "La mondialisation nous y oblige."

### La FFP mobilise ses équipes

Alors, si dans l'"hypothèse la plus catastrophique", les langues n'étaient pas incluses dans l'inventaire ou dans la liste éligible au CPF, que se passerait-il pour les prestataires de formations linguistiques ? Pour se préparer à d'éventuelles surprises, la Fédération de la formation professionnelle mobilise ses équipes. "Actuellement, nous travaillons au recensement des besoins des entreprises, mais

### Recours au plan, aux Mooc ?

Si les langues étaient définitivement exclues de l'inventaire ou de la liste des formations éligibles au CPF, il est clair, soutient Nathanael Wright, que "ce ne serait pas l'offre qui en serait directement affectée, mais le budget prévu pour le CPF disparaîtrait. Bon nombre d'organismes fermeraient, tout simplement !".

Les langues étrangères peuvent toujours passer, ou rester, dans le plan de formation. Mais cela "entraînerait une réduction forcée des budgets formation langues", pense Laurent Hayat.

Dans ce cas, analyse-t-il, il va falloir former autant de monde avec des budgets réduits, en recourant aux Mooc (cours en ligne ouverts). Ainsi, "l'organisme mettrait à disposition des salariés des formations e-learning, notamment tutorées, permettant de faire du stagiaire l'acteur de sa formation. Ce qui va dans le sens de la réforme".

### ■ Knock Billy

1. Cette étude réalisée en 2009 a été mise à jour en 2012. La dernière mise à jour, en cours, sera disponible début 2015.